

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/401/F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE DE CHAISES DE 250 PLACES ASSISES DANS LA SALLE D'EMBARQUEMENT.

Date de publication : 21/2 /2025

Date d'ouverture des offres : 28/3 /2025

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour la fourniture de chaises de 250 places assises dans la salle d'embarquement pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2024/2025.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AAOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Tél : +257 22 20 31 02(Secrétariat DG) ; E-mail : aacbburundi@gmail.com, moyennant le paiement de 100.000 mille Francs burundais (BIF 100. 000) à verser 50% au crédit du compte n°CC10379 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

NES

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Tél : +257 22 20 31 02 (Secrétariat DG), E-mail : aacbburundi@gmail.com, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12 de l'Avis d'Appel d'Offres.

Présentation de l'offre

10. L'offre doit comprendre une garantie bancaire de soumission de quatre millions de francs burundais (BIF 4 000 000) sous la forme de garantie bancaire. Le chèque certifié n'est pas accepté.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 17 ci-dessous au plus tard le / / 2025 à 10 heures précises.

13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. L'ouverture des offres aura lieu le 28/03/2025 à 10 heures 30min.

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP doit assister à la séance d'ouverture des offres.

16. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour l'offre technique

1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité ou équivalent pour les étrangers ;
4. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité ou équivalent pour les étrangers ;
5. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois ou équivalent pour les étrangers ;
6. L'adresse fixe et connue suivant le formulaire de renseignement du soumissionnaire en annexe 7 du présent DAO ;
7. Le certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF);
8. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 2 au présent DAO.
9. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 4.



10. L'autorisation du fabricant en original (Eviter de produire une attestation d'un concessionnaire) suivant le modèle en annexe 8;
11. Les spécifications techniques des chaises à fournir ;
12. La fiche technique des chaises à fournir ;
13. Le registre de commerce;
14. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

b) Pour l'offre financière

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 1 ;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires selon le modèle en annexe 5 ;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 6 ;
4. Le délai d'exécution.

NB: L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code de Marchés Publics.

En cas du groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'offre technique :

- Acte notarié du groupement ;
- Une procuration notariée autorisant les signataires de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de chef de file ;
- En cas du groupement, les membres du groupement, les membres doivent ouvrir un compte unique au nom du groupement pour les différentes cautions exigées ;
- Un NIF du groupement.

Adresse

17. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi
Aéroport International Melchior NDADAYE
B.P 694 Bujumbura- Burundi
Tél : +257 22 20 31 02
E-mail : aacbburundi@gmail.com

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Amb. Joël NKURABAGAYA

